

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 8 / N° 24 / 28 février 2023

Nouvelle unité de stabilisation mixte jeunesse à La Pocatière

C'est avec fierté que la Direction des programmes DI-TSA-DP et de la DPJ-PJe annoncent qu'une toute nouvelle unité de stabilisation mixte jeunesse, Le Phare, a ouvert ses portes, le 6 février dernier, à La Pocatière. Cette unité, pouvant accueillir quatre usagers, permettra d'actualiser une réadaptation intensive et adaptée à la clientèle jeunesse (6-18 ans) avec une DI-TSA ou une DP pouvant être en besoin de protection.

L'augmentation du nombre d'enfants présentant un profil clinique complexe, associée au débordement du parc

d'hébergement des deux directions, a mené l'organisation à déposer au MSSS ce projet qui a été retenu dans le cadre d'un appel de projet novateur en hébergement jeunesse. Ce projet conjoint vise à répondre aux besoins particuliers de la clientèle visée qui exigent de sortir du cadre actuel de la réadaptation offerte dans nos milieux existants. L'intervention de réadaptation auprès de ces jeunes nécessite un milieu de vie adapté et sécuritaire ainsi qu'un encadrement clinique individualisé et soutenu. Elle se veut une réponse spécialisée,

forte de l'expertise partagée entre les deux directions concernées.

L'unité est située au 956, 12^e avenue Boulevard Dallaire à La Pocatière, à proximité des écoles primaire et secondaire et tout près des installations sportives et culturelles de la ville. La gestion de cette nouvelle unité est assurée par Mme Joannie Boilard, chef de service DI-TSA Kamouraska, avec le soutien de Mme Jannie April, chef de service par intérim – services d'hébergement jeunesse à la DPJ-PJe.

Prix Reconnaissance régionale 2023 de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers

L'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ORIBSLGIM) tient à souligner l'excellence et l'engagement d'une infirmière ou d'un infirmier dont la carrière s'est démarquée, soit par ses réalisations ou par son implication inspirante, et ce, au niveau régional.

Vous connaissez sans doute une infirmière ou un infirmier

qui mérite d'être reconnu. Nous vous invitons à présenter sa candidature pour le prix Reconnaissance régionale 2023 à l'aide du formulaire de mise en candidature disponible au mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca/node/9642. La date limite de réception est fixée au 15 avril prochain.

Le nom de la personne lauréate sera dévoilé lors de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre



régional qui se tiendra le samedi 27 mai prochain.

[Télécharger le formulaire de mise en candidature](#)

La DPSPC – nouvel organigramme de gestion

La Direction du programme de santé physique et de la cancérologie (DPSPC) a apporté des modifications à [son organigramme](#). La nouvelle structure permettra d'augmenter la capacité de la direction pour mener les différents mandats et projets qui lui sont confiés tout en améliorant la gestion de proximité.

Cette nouvelle structure permettra également de finaliser la division entre la DPSPC et la DSP, tout en poursuivant les échanges interprofessionnels entre les deux directions. Ces modifications ont été faites parallèlement aux changements apportés à la suite de l'entrée en fonction des directeurs adjoints exécutifs (DAE) dans les

installations et en considération que les postes de chef de service de la gestion de l'accès, des lits et de l'admission ont été transférés aux DAE pour les installations de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Pour voir l'organigramme, consultez [la page intranet de la DPSPC, sous Directions cliniques](#).



Consentement

Notre démarche d'agrément

Du 27 au 31 mars prochain, les équipes de la DPDI-TSA-DP et de la DPSAPA du CISSS du Bas-Saint-Laurent accueilleront huit visiteurs d'Agrément Canada qui sillonneront notre territoire afin d'évaluer les différentes normes d'agrément propres aux secteurs de ces deux directions.

Afin de vous remémorer les incontournables qui seront évalués lors de cette visite, les vignettes agrément sont publiées, au rythme d'une par jour, entre le 23 février et le 30 mars 2023 en nouvelles régionales sur l'intranet.

Pour toute question concernant la démarche agrément, nous vous invitons à consulter la section intranet : [Amélioration continue](#).

Nos usagers et leurs droits : notre priorité



Consultez la capsule no 4 portant sur « Le droit de porter plainte »

[Page d'accueil de l'intranet : Mon CISSS > Plaintes et qualité des services > Publications](#)



Les prix Distinction sont de retour!

Jusqu'au 10 mars 2023, vous pouvez soumettre une candidature à l'aide du formulaire disponible au cisssbsl.com/distinction.

Projet d'optimisation de l'utilisation des contenants biorisques

Depuis l'automne 2021, un comité de travail effectue l'optimisation des contenants biorisques, en collaboration avec les gestionnaires des différentes installations. Ce projet a été mis en place dans le but d'améliorer la ségrégation des déchets sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Nous avons constaté dans les dernières années des situations problématiques occasionnant des risques d'accidents et d'incidents. De plus, l'harmonisation des produits permettra une meilleure gestion des inventaires.

Objectifs du projet

- Harmoniser les produits utilisés pour faciliter la mise en stock et la gestion du matériel;
- Répondre aux besoins des différents départements cliniques;
- Améliorer la ségrégation des déchets;
- Valider la possibilité de diminuer les coûts;
- Assurer la sécurité du personnel et des usagers;
- Valider les pratiques selon le *Guide de gestion des déchets*

du réseau de la santé et des services sociaux;

- Améliorer nos pratiques de développement durable en favorisant une saine disposition des déchets.

Actuellement, les travaux d'installation de support muraux et les formations dans les installations d'Amqui seront bientôt terminés. Nous débuterons sous peu les installations de La Mitis.



Le DPÉ maintenant opérationnel à Rivière-du-Loup

À terme, le DPÉ (dossier patient électronique) contiendra les données cliniques de l'utilisateur provenant des systèmes de numérisation, de gestion de formulaires, de dictée/transcription et des données en provenance des laboratoires et de l'imagerie médicale.

Ce grand projet est réalisé conjointement avec le déploiement des chaînes de numérisation des dossiers cliniques des usagers (courants). La « num » a pour objectif principal de conserver les archives dans un environnement numérique sécurisé et centralisé afin de pouvoir y avoir accès plus rapidement.

L'utilisation de GDCv2 est obligatoire dans la chaîne de numérisation. Les intervenants cliniques doivent utiliser quotidiennement. Des formations et des capsules d'informations sont disponibles dans la section « aide » du logiciel GDCv2 et sur le site Web du CISSS au cisssbsl.com/formation, section [Capsules GDCv2](#).

Les formations qui doivent être suivies pour bien utiliser le DPÉ sont disponibles sur ENA en mode autodidacte sur l'[ENA au fcp.rtss.qc.ca](#).

Adoption et dépôt du Guide sur les bonnes pratiques lors d'un soin d'aide médicale à mourir



Le comité de coordination clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent a récemment adopté le *Guide sur les bonnes pratiques lors d'un soin d'aide médicale à mourir*. Ce guide s'adresse aux intervenants psychosociaux et aux intervenants en soins spirituels, qui interviennent en aide médicale à mourir ainsi qu'à leurs gestionnaires. Il s'adresse également aux spécialistes en activités cliniques et au Groupe d'intervention et de soutien (GIS).

Le document et ses annexes sont disponibles dans l'intranet [sous l'onglet DSMER](#) du Centre d'information. Il est important de noter que ce guide annule l'ancienne procédure d'appréciation de la qualité de la

pratique psychosociale lors d'un soin d'aide médicale à mourir (DSM-PRO-0010), ainsi que l'outil de validation et d'appréciation des services psychosociaux de l'aide médicale à mourir (AMM) (2018-03), qui sont désormais retirés de l'intranet.

Pour favoriser la compréhension de ces nouveaux outils, des séances d'information seront prochainement présentées aux intervenants ciblés, dont les invitations seront bientôt lancées.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Caroline Vill, chef de l'encadrement aux pratiques professionnelles.

Demande de congé Web

Pour que le Service des activités de remplacement soit en mesure d'effectuer les horaires de travail en tenant compte de vos demandes de congé, voici le processus d'octroi des congés :

Si le congé est autorisé par le gestionnaire

Respect du délai prescrit
La demande est traitée en confection

Non-respect du délai
La demande est traitée en cours d'horaire

Pour connaître les délais prescrits et la manière de faire une demande

Consultez l'aide-mémoire qui se trouve sur l'intranet, sous [Directions administratives >](#) [Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques >](#) [Activités de remplacement >](#) [Informations générales](#), sous l'onglet Demande de congé Web.

Formation obligatoire sur la cybersécurité

Les capsules sont présentées sur l'ENA. Elles sont intéressantes et animées de façon interactive avec les participants! [Pour y accéder, rendez-vous au professionnels.cisssbsl.com, section Formations et conférences.](#)

